

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 20/01/2025 - 8358 - 2014 B 11848 - 802 705 152 - CLEMIUM



2024082359

RCS: 802705152
Gestion: 2014B11848

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE
PARIS**
1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

R.G: 2024082359
PRO: 2024003650

ORDONNANCE EN PROROGATION DE DELAI

Nous, président du tribunal de commerce de Paris,

Vu la requête déposée et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au : 31 mars 2025

Le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2024 de la société dénommée **SAS CLEMIUM**.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Liquidons les dépens de la présente ordonnance à la somme de 31.03€ (dont TVA 4.19€).

Le greffier,

G. GEOFFROY



Fait à Paris le 16/11/2024
Pour le président du tribunal
Le juge chargé de la surveillance du
registre du commerce :

Henri De la
Hervé DEHE

Greffes du tribunal
de commerce de Paris

24 DEC. 2024

Bureau des Requetes

2024-82359

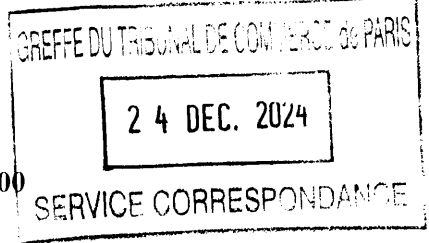
24-3650

CLEMIUM

Société par actions simplifiée au capital de €41.000

Siège social : 6 rue Paul Baudry 75008 Paris

802 705 152 RCS Paris



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné Vincent Prieux

agissant en qualité de président de la société CLEMIUM, société par actions simplifiée sise au 6 rue Paul Baudry 75008 Paris,

ai l'honneur de vous exposer :

que la société a clôturé son exercice social le 30 juin 2024, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 31 décembre 2024 ;

que pour les motifs suivants :

- désorganisation du fait de 2 déménagements et du fait que n'ai pu être recruté un apprenti,
- obtention tardive de documents liés à la comptabilité,

l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

En conséquence,

je vous prie de bien vouloir proroger jusqu'au 31 mars 2025 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A Paris

Le... 23 / 12 / 24

Vincent Prieux

